

Décision du Maire

N° 2025-155

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : <u>Musées de Montbéliard – Don de quatre cales à diairi par Madame</u> Yvette Kolb

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 :
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Conformément à l'alinéa 9 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Considérant la proposition de don de quatre cales à diairi par Madame Yvette Kolb ayant appartenu à son arrière-grand-mère Catherine Marconnet, épouse Goguel née en 1845 à Trémoins (Haute-Saône);
- Considérant que la Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces quatre coiffes dans les collections des Musées de Montbéliard;
- Considérant que ce don, consenti en 2017, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard;
- Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce don ;
- Étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'accepter le don de Madame Yvette Kolb,
- D'intégrer ces quatre coiffes dans la collection du Musée d'art et d'histoire Hôtel Beurnier-Rossel.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 21 Aout 2025

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 août 2025

Mare Nietle Bif

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 21 août 2025

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com